

▼ **SOUTIEN À LA CRÉATION**

Photographes documentaires

Soutien à la photographie documentaire contemporaine

Conditions d'attribution du soutien à la photographie documentaire contemporaine

En 2016, une seule et unique session pour le soutien à la photographie documentaire contemporaine.

Le soutien à la photographie documentaire contemporaine est destiné à accompagner les photographes pour la production d'un projet documentaire. Ce soutien s'adresse aux photographes dont la démarche est validée par des publications (quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou revues...) et le cas échéant des expositions dans des lieux professionnels de diffusion. Ce soutien est destiné principalement à conforter l'inscription du travail du photographe dans le champ professionnel et à rendre possible un travail de création.

Le dispositif s'appuie sur un fonds spécifique mis en place en 2011 avec le soutien de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC).

Le soutien est forfaitaire : 4 000 €, 8 000 € ou 12 000 €.

Envoi de la demande

Le dossier peut être déposé au Cnap de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi, ou envoyé à l'attention du directeur du Cnap, avant le terme de la date de dépôt de dossier (le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse mentionnée ci-après.

Adresse d'envoi

Centre national des arts plastiques
1 place de la Pyramide
Tour Atlantique
92911 Paris-La Défense
France

Contact

Marie-Hélène de Sande
Téléphone : +33 (0)1 46 93 99 70
marie-helene.desande@culture.gouv.fr

**Pour plus d'information, veuillez consulter le site du CNAP
CNAP.fr**

FORMULAIRE